

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FEVRIER 2009

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune :
<http://saulny.fr>

Au cours de sa séance du 05 février 2009 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé les comptes administratif et de gestion 2008.**

Le premier est établi par le Maire, le second par M. le Trésorier Principal. Ils font apparaître comme résultats de clôture les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Résultats de l'exercice</u>
- section de fonctionnement	743.654,46	608.385,60	135.268,86
- section d'investissement	223.906,11	249.651,53	- 25.745,42

Le déficit d'investissement est la conséquence de subventions accordées mais non encaissées en 2008. Elles le seront en 2009.

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, soit la somme de 135.268,86 € au financement de la section d'investissement du budget 2009.**

➤ **reconduit la subvention annuelle accordée pour le cycle piscine de l'école élémentaire.**

Cette subvention correspond à la prise en charge des frais de transport en bus des élèves des classes CP et CE1 à la piscine d'Amnéville, soit pour un cycle de 15 séances la somme de 1470 €

➤ **autorisé le Maire pour la durée de son mandat à recruter des agents non titulaires à titre occasionnel afin d'assurer le service minimum dans les écoles en cas de grève.**

.../...

➤ **approuvé le projet présenté portant rénovation de la salle polyvalente et décidé son inscription au budget primitif 2009.**

Le Maire a présenté l'avant projet sommaire établi par M. Michel LONGCHAMP, Architecte, et visé par la commission « travaux » lors de sa réunion du 20 janvier dernier. Le projet est estimé à 846.768 €TTC. Ces travaux s'inscrivant dans le domaine des économies d'énergie et de la protection de l'environnement, le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Programme opérationnel de l'Europe, celle du Conseil Général étant déjà acquise.

➤ **décidé la réalisation des travaux de restauration du ruisseau.**

Ces travaux seront réalisés sur une longueur d'environ 700 mètres lieu-dit « Les Gloriottes » en faveur de la faune astacicole en partenariat avec le Conseil Général, le Conservatoire des sites lorrains, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Les travaux estimés à 6.340 €HT sont confiés à la SARL SYLVATECH de REMILLY. Ils peuvent être subventionnés à 40 % par la Conseil Général et 40 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

➤ **émis un avis favorable à l'adhésion des communes de LEMUD et VILLERS-STONCOURT au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.**

➤ **voté une motion adressée au Préfet de Région en vue d'obtenir l'inscription prioritaire de l'aménagement de la Voie Rapide 52 au Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraires (P.D.M.I.) de la région et la réalisation des travaux la plus rapide possible.**

Le P.D.M.I. de la Région Lorraine devrait être arrêté dans les premières semaines de l'année 2009. La déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la Voie Rapide 52, section A4 / Vitry-sur-Orne sur le territoire des communes de Rombas, Pierrevillers et Marange-Silvange a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 18 mai 2007.

➤ **pris acte de la suite donnée à une déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **pris acte de la présentation des rapports annuels 2007 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

➤ **pris acte de la présentation du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole – Exercice 2007.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30 après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.

Le Maire,

Arlette MATHIAS